

Quel effort financier pour la sécurité nationale ?

La France continuera de consentir un effort financier important pour sa défense et sa sécurité.

1. Dans un premier temps, de 2009 à 2011, le budget de la mission *Défense*, qui était en 2008 de 30,2 milliards d'euros hors pensions, progressera au rythme de l'inflation. A partir de 2012, ce budget sera accru, de 1 % par an, au-delà de l'inflation. Des ressources exceptionnelles pourront être affectées au ministère de la défense au cours de la prochaine loi de programmation 2009-2014.

Au total, la masse de fonds publics affectée à la mission *Défense* durant les douze années à venir sera de 377 milliards d'euros de 2008.

Cet effort financier est **élevé** :

- la politique de défense reste le **deuxième** poste de dépenses du budget général de l'État (hors les dépenses obligatoires du service de la dette) ;
- malgré la situation très difficile des finances publiques, les ressources de la défense sont autorisées à **déroger aux disciplines d'ensemble imposées aux dépenses de l'État**, à savoir la non compensation de l'inflation pour les dépenses hors charges de la dette et des pensions ;
- **les ressources annuellement disponibles pour l'équipement seront nettement supérieures, de près de trois milliards d'euros par an, à celles programmées jusqu'alors**, passant de 15 milliards d'euros en 2008 à 18 milliards en moyenne annuelle sur les douze prochaines années ;
- la France se maintiendra dans le **peloton de tête des pays européens en matière de défense** avec le Royaume-Uni.

Ce résultat repose d'une part sur la priorité accordée par le Gouvernement aux dépenses de défense et, d'autre part sur la restructuration profonde du ministère de la Défense.

54 000 postes, hors externalisations, seront supprimés dans les six à sept ans à venir. Certaines dépenses seront maintenues ou augmenteront, comme la fonction connaissance et anticipation, la fonction dissuasion, les dépenses de maintien en condition opérationnelle ou les équipements de protection des forces. D'autres seront réduites, par une diminution résultant de la réorganisation des soutiens et de l'administration d'une part, la baisse d'effectifs résultant de la révision des contrats opérationnels ou des parcs de matériels d'autre part (avions de combat, frégates de premier rang), enfin, par l'exploitation des économies d'échelles que dégagera la réorganisation.

Pour que l'effort financier porte pleinement ses fruits, et en particulier que l'équipement nécessaire à la réalisation de la nouvelle stratégie de sécurité nationale soit financé, il est indispensable que l'amputation des crédits d'équipement, constatée lors des précédentes lois de programmation militaire, soit évitée, qu'il s'agisse d'insuffisances de ressources en lois de finances initiales ou lors de l'exécution de ces lois. La programmation de l'achat d'équipement devra devenir plus réaliste et cesser d'être sous-évaluée, les processus de conception et de fabrication de long terme seront mieux maîtrisés au plan financier.

- 2. Le ministère de l'Intérieur investira également pour répondre aux objectifs de la sécurité nationale.** Le financement de ces nouveaux axes se fera par des réformes et des redéploiements, l'outre-mer faisant cependant l'objet d'un traitement financier spécifique. Les principaux investissements seront intégrés dans la prochaine loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (**LOPPSI**) qui sera présentée à l'automne 2008 devant le Parlement.

Ce sont environ **300 à 400 millions d'euros** qui devront être engagés dans les cinq années à venir, notamment pour moderniser le réseau **d'alerte à la population** et améliorer la prévention des risques d'un attentat ou d'une catastrophe de nature **nucléaire, radiologie, bactériologique ou chimique**.

- 3. Un document de politique transversale sera réalisé annuellement** durant la procédure d'élaboration des lois de finances, pour informer le Parlement et le citoyen sur **la dépense publique totale en matière de sécurité nationale**.